

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 9 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 9 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur Jackie GÉLINEAU, Maire. Etaient présents : MM Jackie GÉLINEAU Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoints, MM GÉLINEAU C., JOURDAIN, PATRELLE, SAMSON et VION, Mmes CESBRON M., CESBRON S. et JOURDAIN,.

**Absents excusés :** Mmes LEVRON et PRÉHAUT et Mr NALWANGO

**Absents non excusée :** Mme JAMIN Béatrice

**Pouvoirs :** Myriam LEVRON donne pouvoir à Cyril GÉLINEAU

Anne PREHAUT donne pouvoir à Gilles NAUD

Léopold NALWANGO donne pouvoir à Alain PATRELLE

**Secrétaire de séance :** Gérard JOURDAIN

**Convocation du: 3 novembre 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 octobre 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Désignation d'un délégué suppléant au SIEML

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

### **I – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIEML**

Lors de la séance du 12 octobre 2015, le Conseil Municipal avait reconduit Mr JOURDAIN Gérard délégué titulaire et Mr GELINEAU Jackie délégué suppléant suite à la réforme des statuts du SIEML

Or, Mr GELINEAU ne pourra pas être délégué titulaire de la CAC et délégué suppléant de la commune de Chanteloup-les-Bois au sein du même collège électoral.

C'est pourquoi, il est nécessaire de désigner un autre délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mr SAMSON Jacky comme délégué suppléant.

### **II –CIMETIERE COMMUNAL :**

#### **PRIX DE VENTE POUR 2016 DES CONCESSIONS DE TERRAIN ET DES CAVURNES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir tous les ans la tarification pour le cimetière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de 2014. La tarification 2015 applicable au cimetière sera donc identique à celle de 2014 soit :

- 30 € pour une concession de terrain enfant d'une place. (1m<sup>2</sup>)
- 90 € pour une concession de terrain simple de deux places (3m<sup>2</sup>)
- 150 € pour une concession de terrain double de quatre places (5 m<sup>2</sup>)
- 250 € pour une caverne de 2 urnes

## **MODIFICATION DU PERIMETRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu de modifier les modalités de vente des concessions de terrain et des cavurnes dans le cimetière communal. Mais il convient de retirer du périmètre de vente la concession A 1 1 afin de disposer de plus d'espace pour faciliter la circulation des véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retirer la concession A 1 1 du périmètre de vente dans le cimetière communal

## **III – DELIBERATION POUR AVIS SUR NOUVEAU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Préfet de Maine et Loire a adressé au Conseil Municipal un avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) le 29 mai 2015, qui a fait l'objet d'un avis défavorable par délibération n° 31/2015 en date du 8 juin 2015

Par courrier en date du 5 octobre 2015, il a notifié à la commune de CHANTELOUP LES BOIS, un projet de SDCI, amendé sur lequel il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ce projet prévoit la fusion de la CAC, des Communautés de Communes du Bocage et du Vihierois-Haut-Layon, plusieurs options étant possibles pour cette dernière (dissolution et scission de la Communauté de Communes, création d'une commune nouvelle...).

Ce périmètre ne saurait satisfaire la logique de territoires pertinents eu égard aux bassins de vie et l'accroissement de la solidarité financière et territoriale des périmètres intercommunaux, que sous-tend le SDCI. En effet, le territoire de la CAC est ainsi porté à l'Est et ne prend pas en compte la condition de centralité de la Ville de Cholet ainsi que des équipements qui y sont implantés et le rayonnement du territoire choletais sur son bassin de vie.

Parallèlement, le SDCI prévoit la création d'un syndicat départemental d'eau potable regroupant l'ensemble des compétences de production, de protection des points de prélèvement, de traitement, de transport, de stockage et de la distribution d'eau.

En effet, le Préfet ne présente, en appui de ce projet, aucun rapport technique et financier pour arguer de son véritable intérêt pour le territoire, alors qu'il existe d'ores et déjà un schéma départemental de coordination en la matière. L'uniformisation des tarifs d'eau potable, induite par ce projet, entraînerait une hausse du prix de l'eau pour les habitants de la CAC. De plus, l'adhésion à un tel syndicat priverait les élus du territoire d'une véritable emprise décisionnelle, notamment en matière de priorisation des investissements.

L'étude, ou a minima la concertation des collectivités, est un préalable indispensable à la modification des périmètres ou des compétences.

Les collectivités sont conscientes de l'intérêt de rationaliser le nombre de structures et de favoriser les rassemblements dans le souci d'offrir le meilleur service à l'usager. Cependant, le service actuel rendu aux usagers est déjà de qualité. Il est donc essentiel de prendre le temps de la réflexion et de la réalisation d'études sur la mise en œuvre d'un éventuel Syndicat Départemental de l'eau.

Par ailleurs, pour mener à bien cette démarche de regroupement dans le respect des dispositions de la loi NOTRe, il est indispensable de connaître les périmètres définitifs des EPCI à fiscalité propre.

Il est proposé au Conseil Municipal, en conséquence, de se prononcer défavorablement sur le

projet de SDCI tel qu'il est présenté.

Le Conseil Municipal de la Ville de Chanteloup-les-Bois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5210-1-1,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 février 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 33 II, Vu la délibération n° 1-1 en date du 8 juin 2015 portant avis de la CAC sur l'avant-projet de SDCI,

*Vu la délibération n° 31/2015 en date du 8 juin 2015 portant avis de la commune de CHANTELOUP LES BOIS sur l'avant-projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,*

Vu la notification du projet de SDCI par courrier du Préfet de Maine et Loire en date du 5 octobre 2015,

Considérant l'importance de se prononcer sur le projet de SDCI présenté par le Préfet,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : de se prononcer défavorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, tel que présenté par le Préfet de Maine et Loire quant :

- à la définition du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais qui ne correspond pas au bassin de vie existant et ne permet pas d'assurer une pleine solidarité financière et territoriale,
- à la création d'un syndicat départemental d'eau qui desservirait le territoire choletais, et dont aucune étude ne démontre à ce jour les apports.

Article 2 : de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau à la définition de nouveaux périmètres sur le Département, démarche déjà engagée depuis début octobre 2015 et de solliciter auprès du Préfet de Maine et Loire et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un délai supplémentaire pour soumettre une proposition de regroupements après établissement des périmètres de Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

#### **IV – DELIBERATION POUR LOGEMENTS « VIVRE SON AGE » MAINE ET LOIRE HABITAT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de prendre une délibération pour valider l'esquisse du projet et pour engager la construction des 4 logements locatifs « Vivre son Age » par Maine-et-Loire Habitat sur l'esplanade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet et de faire réaliser 4 logements locatifs « Vivre son Age » sur une partie des parcelles AK 429 63, 64 et 65 qui seront bornées par un géomètre en fonction de l'implantation des habitations.

## **V –AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DU VIHIERSOIS OUEST**

Suite à la demande présentée par Madame la Présidente de la société PARC EOLINE NORDEX LIV SAS, une enquête publique est ouverte du mardi 22 septembre 2015 au jeudi 22 octobre 2015 en Mairie de SAINT PAUL DU BOIS et de VIHIERS pour l'autorisation d'exploiter le parc éolien du Vihiersois-Ouest comprenant 6 éoliennes et 2 postes de livraison, situé sur le territoire des communes de SAINT PAUL DU BOIS et de VIHIERS La commune de CHANTELOUP LES BOIS est concernée par le rayon d'affichage de l'enquête publique et elle est donc appelée à formuler son avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre d'émettre un avis favorable au projet du parc éolien du Vihiersois Ouest

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### 1 – Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire fait part au Conseil de deux déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie concernant les biens cadastrés AK 195, 197 et 199 situés au 4 rue Aimé Tamisier et AK 211 situés rue des Lauriers appartenant aux Consorts MALINGE. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les biens en question.

### 2 – Tableau des permanences des Elections Régionales

Le tableau des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 est complété avec les membres du Conseil Municipal présents.

### 3 – Illuminations de Noël

Gilles NAUD informe le Conseil Municipal que la commune va commander 5 sapins de Noël au prix de 24 € H.T. l'unité, pour les installer dans le centre-bourg et les garnir d'illuminations comme l'an passé. De même, la décoration des poteaux et l'installation de paquets cadeaux seront réalisées par les membres du conseil municipal. Deux dates sont arrêtées : le mercredi 2 décembre et le lundi 7 décembre 2015 à 9 heures.

### 4– PLU : engagement de la procédure

Suite à la délibération prise le 14 septembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLU, le sous-préfet fait part au Maire que cette délibération n'explique pas de manière précise, au regard des enjeux de la commune, les objectifs de l'élaboration du PLU.

### 5 – Participation des communes : coût des écoles publiques

Monsieur le Maire informe le Conseil des sommes versées par la commune pour les enfants de Chanteloup qui fréquentent les écoles publiques de Cholet (4 500 € pour 6 élèves) et de Vezins (7 900 € pour 11 élèves), soit une moyenne de 1 100 € par élève en maternelle et de 400 € par élève en primaire.

### 6 – Contrat Enfance Jeunesse

Cyril GELINEAU présente au Conseil le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 conclu pour une durée de 4 ans pour les enfants de 0 à 17 ans. Ce contrat détermine l'offre de services

pour la garderie périscolaire et fixe les engagements des signataires. Une baisse de financements de la CAF est à prévoir.

## 7 – CAC

### 1- Dotation de Solidarité Communautaire :

Le montant notifié par la CAC pour 2015 est de 16 051 €.

### 2- Arceaux à vélos

La CAC a adressé un courrier au délégué de la commission Déplacements pour informer qu'il est prévu de mettre en place entre 5 et 10 supports de stationnement pour les vélos en attendant l'installation des abris vélos sécurisés dans chaque commune.

### 3- Ordures Ménagères et Eco-points

Le passage des ordures ménagères se fera sans doute tous les 15 jours en 2016. L'éco-point de Chanteloup fermera le 31 mars 2016.

## 8– Commerce

A la demande du Maire, un rendez-vous a eu lieu cet après-midi avec le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint et la CCI de Cholet pour étudier le dossier du commerce. La CCI va élaborer une annonce pour d'éventuels candidats intéressés par la reprise du commerce. Par ailleurs, le distributeur de pains est mis en service depuis le 30 octobre 2015.

## **TOUR DE TABLE**

### ➤ **Commissions Intercommunales**

#### **CAC**

##### *1– Déplacements (Jacky SAMSON)*

- Réunion le mardi 20 octobre 2015 à Chanteloup annulée.

##### *2– Environnement (Alain PATRELLE)*

- Campagne de prévention à destination des artisans peintres et teinturiers pour les restes de peinture, white spirit à ne pas déverser dans les égouts.

### ➤ **Commissions Communales**

#### *1 –Associations : réunion des référents*

- Assemblée Générale du Foyer des Jeunes du 16 octobre 2015 (Manuella CESBRON)

- bilan financier au 31/08/2015 : déficit de 149 €
- 13 inscrits cette année contre 9 inscrits la 1<sup>ère</sup> année
- subvention prévisionnelle de 200 €
- projet : journée dans un parc d'attractions

Actions pour financer : vente de viennoiseries en novembre et de saucissons en février-mars. Emballages cadeaux dans les magasins pendant les fêtes de Noël.

#### *2 – Sentiers (Gilles NAUD)*

Un autre après-midi avec la commission pour finir le tour des sentiers pour le balisage est fixé le 19 novembre 2015

*3 – Bâtiments communaux (Jackie GÉLINEAU)*

Une matinée de travaux est prévue le mardi 17 novembre 2015 : nettoyage des murs du Calvaire au karscher.

### **Prochains Conseils Municipaux**

- lundi 14 décembre 2015

Le Maire,

Jackie GÉLINEAU